



Convention de partenariat Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) – Euro-Institut

▪ Les partenaires

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (ci-dessous MOT)

La Mission Opérationnelle Transfrontalière est une structure interministérielle et associative spécialisée dans l'appui au montage de projets transfrontaliers, constituée en un réseau de plus d'une quarantaine de collectivités territoriales et leurs groupements situés de part et d'autre des frontières françaises et de l'Union européenne,

La MOT a pour objectif principal de faciliter l'émergence et la réalisation de projets transfrontaliers structurants au niveau local, en favorisant l'articulation des territoires de part et d'autre des frontières et en déclinant le type d'activités suivant :

- actions d'assistance opérationnelle,
- mise en réseau des acteurs du transfrontalier,
- conseil stratégique,
- aide à la définition d'une politique transfrontalière au niveau européen

L'Euro-Institut

L'Euro-Institut est un groupement local de coopération transfrontalière franco-allemand qui existe depuis 1993. Son équipe binationale, bilingue et biculturelle compte aujourd'hui 10 personnes. Il offre une plateforme neutre d'échange et de mise en réseau des acteurs de la coopération. Son territoire d'action est prioritairement le Rhin supérieur, mais il peut être amené à effectuer des missions sur l'ensemble du territoire européen. Ses objectifs principaux sont :

- Améliorer la coopération transfrontalière par la formation et le conseil sur le champ des politiques publiques.
- Contribuer à la résolution des problèmes dus à des systèmes et des fondements juridiques différents.
- Développement d'outils et de méthodes applicables en contexte transfrontalier et interrégional.
- Pilotage d'un réseau d'instituts de formation et de recherche aux frontières.

La MOT/EUROMOT et l'Euro-Institut/Réseau peuvent être complémentaires

Cette convention a pour objectif de mettre en exergue ces domaines et d'encadrer la coopération de nos deux institutions.

N MOT

- **Les domaines de partenariat**

1. Echanges d'informations sur des sujets d'intérêts communs

- Réunions une à deux fois par an
- Information de la MOT vers l'Euro-Institut systématique lorsqu'il s'agit du territoire du Rhin supérieur et de la frontière franco-allemande en général
- Information mutuelle le plus régulièrement possible

2. Echanges sur les orientations stratégiques en cours dans le domaine de la coopération transfrontalière.

Objectif : s'informer mutuellement et resserrer des liens et la complémentarité possibles entre les deux institutions

3. Communication mutuelle

L'Euro-Institut diffuse l'information sur des manifestations, études des besoins, publications et autres de la MOT

La MOT diffuse l'information sur les actions de formation, les publications et autres de l'Euro-Institut

4. Volet formation

L'Euro-Institut se tient à l'entière disposition de la MOT et de ses membres pour répondre à tout besoin de formation en tant que prestataire de service. Ces actions seront facturées au commanditaire.

L'Euro-Institut et la MOT pourront également proposer conjointement des formations / sessions d'information sur demandes ponctuelles et ciblées.

5. Interventions

- L'Euro-Institut intervient sans demande de frais d'honoraire dans d'éventuelles manifestations organisées par la MOT (les frais de déplacements seront pris en charge par le commanditaire – selon ses propres critères)
- La MOT intervient sans demande de frais d'honoraire dans d'éventuelles manifestations organisées par l'Euro-Institut (les frais de déplacements seront pris en charge par le commanditaire – selon ses propres critères)
- Interventions conjointes sur demandes spécifiques.

6. Etudes

La MOT et l'Euro-Institut rédigent des études. Chaque partenaire a ses spécificités (cf. tableau ci-dessous).

L'Euro-Institut s'engage à tenir la MOT informée des études qu'il peut mener. Pour les futurs projets, l'Euro-Institut veillera à étudier systématiquement la pertinence d'un travail en commun avec la MOT.

La MOT s'engage à informer l'Euro-Institut des études menées à la frontière franco-allemande. Pour tout futur projet concernant les domaines d'intervention de l'Euro-Institut et pour lequel la MOT est sollicitée à la frontière franco-allemande, la MOT s'engage à étudier systématiquement, avec l'Euro-Institut, la pertinence d'un travail en commun.

NCV

Domaines d'intervention de l'Euro-Institut	Domaines d'intervention de la MOT
<p>Expertise thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Education – Formation – Enseignement supérieur – Recherche - Ingénierie pédagogique - Interculturel (communication, animation de réunion, management de projets, management d'équipe etc.) - Analyse d'impact – Lobbying - Organisation politico-administrative - Réforme de l'Etat - Culture administratives - Schengen – Coopération policière judiciaire et douanière - Environnement - Energies renouvelables - Protection du climat - Coopération sanitaire – Santé – Santé et sécurité du travailleur - Société civile - Emploi – Affaires sociales - Politique de la ville - Aménagement du territoire - Urbanisme <p>Etudes des besoins Etudes de faisabilité Etudes comparatives essentiellement F-D-CH Aide au montage/management de projet essentiellement pour des partenaires F-D-CH</p> <p>NB : rédaction des études en français et / ou en allemand</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes stratégiques : (aide à la définition de politiques globales cohérentes, tant aux niveaux locaux, nationaux que communautaire dans les domaines juridiques et sectoriels suivants : transports, logement, foncier, urbanisme, espaces naturels et ruraux, santé, développement économique, formation, emploi...) - Assistance opérationnelle : - Analyses et diagnostics territoriaux transfrontaliers - Accompagnement à l'élaboration de projets de territoire - Assistance au montage de projets opérationnels - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Conseil au montage institutionnel et structuration juridique de projets ponctuels ou de territoires transfrontaliers, - Cartographie et observation statistique

Cette liste est à considérer dans un sens évolutif.

Dans le cas où les secteurs d'intervention sont identiques, sera prioritaire, en termes de répartition des parties de travail à réaliser en commun, l'organisme ayant reçu la demande d'intervention.

7. Projets

La MOT et l'Euro-Institut étudient régulièrement la possibilité de travailler ensemble dans le cadre de projets (moyen-long terme).

8. Suite d'Interform

La MOT et l'Euro-Institut veulent faire vivre les productions INTERFORM et étudient la possibilité de réaliser cet objectif (diffusion, adaptation...) dans le cadre du réseau d'instituts de formation et de recherche aux frontières piloté par l'Euro-Institut.

L'Euro-Institut, en tant que chef de file de ce futur réseau, accompagnera la création de futurs instituts de formation aux frontières. Les membres de ce réseau, dont la MOT sera observateur actif, pourront rassembler leurs efforts en vue de la création d'outils de formation adaptés.

9. Stratégie

La MOT et l'Euro-Institut s'engagent à se tenir informés des évolutions de leurs réseaux respectifs (EUROMOT/Réseau d'instituts de formation et de recherche aux frontières) et font leur possible pour assurer la complémentarité des deux réseaux par rapport au terrain mais aussi vis à vis des institutions européennes.

NdB

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée

Fait à Strasbourg, le 18 mars 2010

Fait à Strasbourg, le 18 mars 2010

Nawel Rafik-Elmrini
Vice-Présidente de la
Mission Opérationnelle Transfrontalière

Monique Jung
Présidente de
L'Euro-Institut